



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

6 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	24
ABSENTS REPRESENTES :	09
VOTANTS :	33
ABSENTS :	02

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Safia DAVID

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Guillaume CLIN, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Lucie KAZARIAN, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. HAMMOUDI Morad, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Jeremy NARBONNE, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS M. Jean-Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, M. Nathaniel GUEDZE, M. Thierry BABEC, Mme Marie PASCUAL DÉOM

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, M. Michel BOUGLOUAN qui a donné pouvoir à Nicole LAFFORGUE, Mme Michèle HURTADO qui a donné pouvoir à Nathaniel GUEDZE, Mme Marie SOUBIE-LLADO qui a donné pouvoir à Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Pascal BAILLY, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Annabel BARREIRA, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Mohamed BOUSSIR, M. Mathieu LOUIS qui a donné pouvoir à Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD qui a donné pouvoir à Guillaume CLIN

Absents :

Mme Samia TABAÏ, Mme Marlène STABLO

**097/ OBJET : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1 ;

VU la délibération n°18 du Conseil municipal du 25 mars 2024 adoptant le budget primitif (B.P.) de l'année 2024;

VU la délibération n°043 du Conseil municipal du 24 juin 2024 adoptant une décision modificative (D.M.) n°1 au budget de 2024 ;

VU la délibération n°072 du Conseil municipal du 30 septembre 2024 adoptant une décision modificative (D.M.) n°2 au budget de 2024.

CONSIDÉRANT qu'afin de faire face à des dépenses d'investissement préalablement au vote du B.P. de 2023, le Conseil Municipal peut autoriser par délibération l'engagement, la liquidation et le

mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un certain nombre de dépenses d'investissement avant l'adoption du B.P. de 2025,

VU l'avis favorable de la Commission municipale finances du 15 novembre 2024,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 2 décembre 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, le Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A 32 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. COLAS),**

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2024, avant le vote du budget de l'exercice 2025, sur les chapitres budgétaires suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- | | |
|---|----------|
| ○ 2051 « Concessions et droits similaires » | 96 090 € |
| ○ 2031 « Frais d'étude » | 68 298 € |

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- | | |
|--|-------------|
| ○ 2116 « Cimetière » | 20 000 € |
| ○ 2128 « Autres agencements et aménagements » | 248 558 € |
| ○ 2135 « Installations générales divers bâtiments » | 1 058 613 € |
| ○ 2151 « Réseaux de voirie » | 247 500 € |
| ○ 2152 « Installations de voirie » | 17 500 € |
| ○ 2158 « Autres inst.matériel et outillage de voirie » | 26 563 € |
| ○ 21831 « Matériel informatique scolaire » | 25 625 € |
| ○ 21838 « Matériel informatique » | 39 736 € |
| ○ 21841 « Matériel de bureau et mobilier » | 6 753 € |
| ○ 21848 « Autres Matériels de bureau et mobilier » | 21 198 € |
| ○ 2188 « Autres immobilisations corporelles » | 80 223 € |

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

- | | |
|--|-----------|
| ○ 2312 « Agencements et aménagements de terrains » | 90 208 € |
| ○ 2313 « Constructions » | 187 500 € |
| ○ 2315 « Installation, matériel et outillage technique » | 80 000 € |

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 20/12/24
publié ou notifié le 20/12/24
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,


Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2024

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.